

841AR

(AEROSOL)

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur de Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit : 841AR**Autres Moyens d'Identification :** Super Shield Revêtement de Nickel Conducteur/
Super Shield Nickel Conductive Coating**N° des Pièces Connexes :** 841AR-340G

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Revêtement électriquement conducteur et peinture de blindage EMI**Usage contre-indiqué :** Non disponible

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

FabricantMG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADAMG Chemicals (Siège social)
9347-193 Street
Surrey, British Columbia V4N 4E7
CANADA**Téléphone** +1-800-340-0772
FAX +1-800-340-0773
COURRIEL support@mgchemicals.com
WEB www.mgchemicals.com**Téléphone** +1-905-331-1396
FAX +1-905-331-2682
COURRIEL info@mgchemicals.com**COURRIEL (Personne Compétente):** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence




Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**
(Code d'accès : 335388)**Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses;** 24 h/24, 7 j/7
CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire ***666**

841AR
(AEROSOL)
Section 2 : Identification des Dangers
Classification des Matériaux Chimiques Dangereux
Catégories SGH

Critère	Catégorie	Mention	Symbole	
Toxicité Pour Organes Cibles	Exposition Répétées	1	Danger	Santé
Cancérogénicité		2	Attention	Santé
Aérosol Inflammable		2	Attention	Flamme
Gaz sous pression	Gaz liquéfié		Attention	Bouteille à gaz
Sensibilisation	Cutanée	1	Attention	Exclamation
Irritation Oculaire		2	Attention	Exclamation
Toxicité pour Organes Cibles	Exposition Unique	3	Attention	Exclamation
Danger pour le Milieu Aquatique	Chronique	3	<i>aucune</i>	<i>aucun</i>


Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	DANGER
Symboles	Mention de Danger
	H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation H351: Susceptible de provoquer le cancer
	H223: Aérosol inflammable
	H280 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

Suite de section sur la page suivante

841AR
(AEROSOL)
Continuation...

Symboles	Mention de Danger
	H317: Peut provoquer une allergie cutanée H319: Provoque une sévère irritation des yeux H336: Peut provoquer somnolence ou des vertiges
<i>Aucun symbole mandaté</i>	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Prévention	Conseils de Prudence
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nue et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260	Ne pas respirer les brouillards, vapeurs et aérosols.
P272	Les vêtements contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
P280	Porter des gants de protections et des équipements de protection des yeux.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	Conseils de Prudence
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P314	Demander un avis médical ou consulter un médecin en cas de malaise.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Suite de section sur la page suivante

841AR
(AEROSOL)
Continuation...

Intervention	Conseils de Prudence
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P337 + P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Stockage	Conseils de Prudence
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C [122 °F].
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
P405	Garder sous clef.
Élimination	Conseils de Prudence
P501	Éliminer le contenu et récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Autres Critères	Mention de Danger/ Conseils de Prudence	Mention	Symboles
Dessèchement Cutané	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	<i>sans objet</i>	<i>sans objet</i>
Asphyxiants simple	Peut déplacer l'oxygène et causer rapidement la suffocation	Attention	<i>sans objet</i>

841AR**(AEROSOL)****Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients**

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
7440-02-0	nickel	31%
67-64-1	acétone	18%
74-98-6	propane	13%
616-38-6	carbonate de diméthyle	11%
75-28-5	isobutane	7%
123-86-4	acétate de n-butyle	6%
110-43-0	heptan-2-one	6%
108-65-6	acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol	1%

Section 4 : Premiers Soins*Condition d'Exposition**Code SGH: Conseils de Prudence***EN CAS DE CONTACT
AVEC LA PEAU**

P302 + P352, P333 + 313, P362 + P364

Symptômes Immédiat*rougeur, irritation, peau sèche, dermatite de contact allergique***Intervention**

Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

EN CAS D'INHALATION

P304 + P340, P312, P308 + P313

Symptômes Immédiat*toux, maux de gorge, étourdissement, somnolence, maux de tête, nausée, perte de conscience***Intervention**

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de malaise : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Suite de section sur la page suivante

841AR**(AEROSOL)***Continuation...***EN CAS DE CONTACT
AVEC LES YEUX**

P305 + P351 + P338, P337 + P313

Symptômes Immédiat*rougeur, irritation, douleur, vision floue***Intervention**

Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes.
Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles
s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.

Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical.

EN CAS D'INGESTION

P301 + P310, P331, P308 + P313

Symptômes Immédiat*nausée, maux de gorge, douleurs abdominales, diarrhée,
sommolence, étourdissement, vomissement***Intervention**

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie**Moyens
d'extinctions**

En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de
la mousse résistant à l'alcool, ou de l'eau pulvérisée pour éteindre.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.

Danger Spécifiques

Le récipient aérosol peut éclater avec force à des températures supérieures
à 50 °C [122 °F].

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les
zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances
et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de
flamme ou une explosion.

**Produits de
Combustion**

Produit des oxydes de carbone (CO, CO₂) et des fumées d'oxydes
métalliques.

Pompier

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

841AR**(AEROSOL)****Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel**

Protection Individuelle	Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Ne pas respirer les brouillards, vapeurs et aérosols. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources d'ignition ou de températures extrêmes.
Précautions pour l'Environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.
Méthode de Confinement	Sans objet
Méthode de Nettoyage	Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matériel absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.
Méthode d'Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention	Tenir hors de portée des enfants. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nue et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas respirer les brouillards, vapeurs et aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Les vêtements contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Manutention	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protections et des équipements de protection des yeux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Suite de section sur la page suivante

841AR
(AEROSOL)
Stockage

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C [122 °F].

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Garder sous clef.

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle
Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
nickel	ACGIH	1.5 mg/m ³	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	1 mg/m ³	Non établi
	Canada AB	1.5 mg/m ³	Non établi
	Canada BC	0.05 mg/m ³	Non établi
	Canada ON	1 mg/m ³	Non établi
	Canada QC	1 mg/m ³	Non établi
acétone	ACGIH	500 ppm	750 ppm
	U.S.A. OSHA PEL	1 000 ppm	Non établi
	Canada AB	500 ppm	750 ppm
	Canada BC	250 ppm	500 ppm
	Canada ON	500 ppm	750 ppm
	Canada QC	750 ppm	1 000 ppm
propane	ACGIH	Voir note ^{a)}	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	1 000 ppm	Non établi
	Canada AB	1 000 ppm	Non établi
	Canada BC	1 000 ppm	Non établi
	Canada ON	1 000 ppm	Non établi
	Canada QC	1 000 ppm	Non établi
isobutane alcane (C2-C4) gaz d'hydrocarbure aliphatique	ACGIH	Voir note ^{a)}	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	Non établi	Non établi
	Canada AB	1 000 ppm	Non établi
	Canada BC	1 000 ppm	Non établi
	Canada ON	800 ppm	Non établi
	Canada QC	Non établi	Non établi
acétate de n-butyle	ACGIH	150 ppm	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	150 ppm	Non établi
	Canada AB	150 ppm	200 ppm
	Canada BC	20 ppm	200 ppm
	Canada ON	150 ppm	Non établi
	Canada QC	150 ppm	200 ppm

Suite de section sur la page suivante

841AR
(AEROSOL)
Continuation...

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
heptan-2-one <i>méthylamylcétone</i>	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	50 ppm 100 ppm 50 ppm 50 ppm 25 ppm 50 ppm	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi
1-methoxy-2-propanol acetate	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	Non établi 50 ppm Non établi 50 ppm 50 ppm Non établi	Non établi Non établi Non établi 75 ppm Non établi Non établi

Note : Les limites d'exposition d'ACGIH1, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS² et des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et les limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

a) Référer à l'Annexe F de l'ACGIH: Teneur minimum en oxygène pour la base VLE d'asphyxie.

Paramètres de Contrôles
Ventilation

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Equipment de Protection Individuelle
Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans de protection latérales.

Protection de la Peau

En cas de contact probable, porter des gants de protection en nitrile ou d'autres gants chimiquement résistant.

Ne PAS utiliser de gants de latex, d'alcool polyvinyle (PVA) ou de chlorure de polyvinyle (PVC).

Protection Respiratoire

Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards, vapeurs et aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.

Suite de section sur la page suivante

841AR
(AEROSOL)

RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Se laver les mains et toute surface de peau exposée après l'usage du produit.

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide en format aérosol	Limite Inférieure d'Inflammabilité^{c)}	2%
Apparence	Acier gris	Limite Supérieure d'Inflammabilité^{c)}	13%
Odeur	Semblable à l'acétone	Pression de Vapeur @ 20 °C	10 kPa [78 mmHg]
Seuil d'Odeur	5 ppm	Densité de Vapeur	≥2 (Air =1)
pH	Non disponible	Densité Relative @25 °C	1.3
Point de Fusion/ Point de Congélation	Non disponible	Solubilité Dans l'Eau	Partiellement Miscible
Point Initial d'Ébullition^{a)}	≥56 °C [≥132 °F]	Coefficient de Partage n-octanol/eau	Non disponible
Point d'Éclair^{a)}	-17 °C [1.4 °F]	Température d'Auto-Inflammation^{b)}	≥315 °C [≥599 °F]
Taux d'Évaporation	rapide	Température de Décomposition	Non disponible
Inflammabilité	inflammable	Viscosité @25 °C	61 cP

a) La valeur du point d'ébullition et point d'éclair coupelle fermée sont basés sur l'acétone.

b) Valeur basée sur l'acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol qui est le constituant avec la plus basse valeur.

c) Calculé selon la loi de Raoult et le principe de Le Chatelier

841AR**(AEROSOL)****Section 10 : Stabilité et Réactivité**

Réactivité	<p>Le nickel peut réagir vigoureusement avec les acides forts et libérer de l'hydrogène, qui peut former un mélange explosif dans l'air.</p> <p>Le nickel peut réagir avec le monoxyde de carbone dans une atmosphère réductrice pour former un gaz tétracarbylénickel très toxique.</p>
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Éviter les températures supérieures à 50 °C [122 °F], flammes nues et substances incompatibles.
Matériaux Incompatibles	Oxydants forts, acides forts, peroxydes, métaux alcalins ou alcalino-terreux
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

Section 11 : Données Toxicologiques**Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

Peau	Peut provoquer des rougeurs cutanées, une irritation, une peau sèche et une réaction allergique.
Inhalation	Peut provoquer de la toux, des maux de gorge, de la somnolence, des étourdissements, des maux de tête, des nausées ou une perte de conscience.
Yeux	Peut provoquer des rougeurs, une irritation sévère, une vision trouble et des douleurs.
Ingestion	Peut provoquer des nausées, des maux de gorge, des douleurs abdominales, de la diarrhée et des vomissements (voir également les symptômes d'inhalation).
Chronique	<p>L'exposition prolongée peut provoquer l'assèchement et le dégraissage de la peau et une dermatite.</p> <p>L'exposition prolongée et répétée aux brouillard, aérosol ou particules de nickel peut endommager les poumons.</p>

841AR
(AEROSOL)
Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
nickel	5 000 mg/kg Rat	Non disponible	Non disponible
acétone	5 800 mg/kg Rat	20 mL/kg Lapin ^{a)}	16 000 ppm 4 h Rat ^{a)}
propane	Non disponible	Non disponible	>800 000 ppm 4 h Rat
carbonate de diméthyle	>6.4 g/kg Rat & Souris	>5 000 mg/kg Lapin	Non disponible
isobutane	Non disponible	Non disponible	>570 000 ppm 4 h Rat
acétate de n-butyle	>10 768 mg/kg Rat	>17 600 mg/kg Lapin	390 ppm 4 h Rat
heptan-2-one	1 670 mg/kg Rat	12 600 µL/kg Lapin	>16.7 mg/kg 4 h Rat
acétate de l'éther monométhylrique du propylène glycol	8 532 mg/kg Rat	>5 g/kg Lapin	Non disponible

Note : Les limites toxicologiques de la base de données RTECS² et d'ECHA furent consultées. Les fiches de données de sécurité des fournisseurs furent aussi consultées.

a) Selon la Fiche de Données de Sécurité du fournisseur

Suite de section sur la page suivante

841AR**(AEROSOL)****Autre Effets Toxiques****Corrosion/irritation de la peau**

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions/irritation des yeux

L'acétone est un irritant oculaire grave connu. Contient des particules mécaniquement abrasives.

Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)

L'exposition au nickel peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Cancérogénicité (risque de cancer)

Le nickel est classé comme un cancérogène présumé d'après des études sur des animaux par injection intratrachéale (intubation) ou interpéritonéale (dans la cavité corporelle). Une étude fiable réalisée en 2008 par Oller et al. ne montre aucune cancérogénicité pour le nickel métal par inhalation.

Nickel [No CAS 7440-02-0]

IARC Group 2B: L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme

ACGIH A5: Présumé non-cancérogène chez l'humain

CA Prop 65: Répertoire comme cancérogène

NTP: Reasonably anticipated to be human

Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Tératogénicité

(risque pour la malformation des fœtus)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxique pour certains organes cibles – exposition unique

L'acétone, acétate de n-butyle, et l'heptan-2-one ont des effets narcotiques sur le système nerveux central.

Toxique pour certains organes cibles – exposition répétées

Les particules de nickel peuvent endommager les voies respiratoires. D'après une étude chez le rat, ils peuvent provoquer une inflammation, une fibrose pulmonaire et une accumulation de particules de nickel.

Danger d'aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

841AR**(AEROSOL)**

Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicités de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

Contient des particules de nickel de taille inférieure à 1 mm mais supérieure à 100 nm (supérieure aux nanoparticules), qui libèrent des niveaux de nickel ionique qui sont nocif pour l'environnement. Bien que le nickel massif soit insoluble dans l'eau, les poudres de nickel sont considérées comme suffisamment solubles pour donner lieu à un risque écologique. La classification qui suit tient compte de la toxicité aquatique chronique de catégorie 3 pour la poudre de nickel.

L'acétate de n-butyle est dangereux pour le milieu aquatique, avec une classification de catégorie 3 aiguë. Il est biodégradable avec des CL50 18 mg/L pour le Pimephales promelas (tête-de-boule).

Selon les données disponibles, l'acétone, l'heptanone et l'acétate de l'éther monométhyle du propylène ne remplissent pas les critères de substances toxiques pour l'environnement avec des CL50 et CE50 >100 mg/L.

- L'acétone a un CL50 minimal 96 h de 5 540 mg/L pour *Oncorhynchus mykiss* (truite arc) ; et un CE50 48 h 13 500 mg/L pour *Daphnia magna* (Puce d'eau).
- L'heptan-2-one a un CL50 minimal 96 h de 126 mg/L pour *Pimephales promelas* (tête-de-boule)
- L'acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol est dangereux pour le milieu aquatique, avec une classification de catégorie 3 aiguë avec des CL50 96 h ≥ 100 mg/L pour le *Salmo gairdneri*.

Les données sont insuffisantes pour classer le carbonate de diméthyle pour la toxicité aqueuse.

Écotoxicité Aiguë

Catégorie 3

Nocif pour le milieu aquatique.

Écotoxicité Chronique

Catégorie 3

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Biodégradation

Les solvants sont biodégradables mais le nickel et le polymère acrylique ne le sont pas. Les solvants volatils s'oxyderont rapidement dans l'air par réaction photochimique.

Suite de section sur la page suivante

841AR**(AEROSOL)****Autres Effets**

Contenu de Composé Organique Volatile (COV) réglementé selon les autorités Américaines (EPA) et Canadiennes (LCPE).

COV actuel = 34% [456 g/L]

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Section 14 : Information Relatives au Transport**Voie Terrestre**

Référer aux Règlements TMD (Réglementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses); **Réglementation des É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185)

Quantité Limitée**Voie Aérienne**

Référer aux régulations sur le transport des marchandises dangereuses de l'ICAO-IATA.

Quantité Limitée

Quantité Nette Maximale par
Emballage =
30 kg brut

*À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT***Numéro UN** : UN1950**Appellation Réglementaire** :

AÉROSOLS, inflammables

Classe : 2.1**Groupe d'Emballage** : Sans objet**Polluant Marin** : Non

Suite de section sur la page suivante

841AR

(AEROSOL)

Voie Maritime

Référez à la réglementation IMDG.

Quantité Limitée



À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT

Numéro UN : UN1950

Appellation Réglementaire :

AÉROSOLS, inflammables

Classe : 2.1

Groupe d'Emballage : Sans objet

Polluant Marin : Non

Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.

Section 15 : Information sur la Réglementation

Canada

Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS et la LES.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de donnée et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

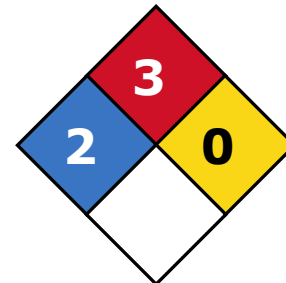
USA

Autres Classifications

Codes® HMIS

SANTÉ :	*	2
INFLAMMABILITÉ :		3
RISQUE PHYSIQUE :		0
PROTECTION PERSONELLE :		

CODES 704 NFPA®



Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

Suite de section sur la page suivante

841AR**(AEROSOL)****CAA** (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme un polluant atmosphérique dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient du nickel (No. CAS 7440-02-0; quantité rapportable = 100 lb) qui est assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

Ce produit contient de l'acétone (No. CAS 67-64-1), qui est assujettie sous CERCLA aux exigences de déclaration à un seuil de 5 000 lb (2 268 kg).

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit contient du nickel, qui est une substance répertoriée comme cancérogène.

Europe**RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par le Département des Affaires Réglementaires

Date de Révision 04 décembre 2020

Annule et Remplace 26 février 2020

Changement Effectué : Mises à jour mineures de mise en forme.

Suite de section sur la page suivante

841AR**(AEROSOL)****Références**

- 1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).
- 2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®), MDL Information Systems, Inc.

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Léthal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Léthal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = LCLo)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = TCLo)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Léthal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
NTP	National Toxicology Program
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
VLE	Valeur limite d'exposition (TLV)

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : +1-905-331-1396

Adresses

Fabrication & Support
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Siège Social
9347-193rd Street
Surrey, British Columbia, Canada
V4N 4E7

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.